ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation des techniciens de laboratoire

Question écrite n° 39961

Texte de la question

Mme Isabelle Santiago attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des techniciens de laboratoire de l'hôpital Henri Mondor de Créteil. Dans le cadre du Ségur de la santé, ces derniers appellent à une revalorisation de leur statut et ont lancé un mouvement de grève en ce sens depuis mai 2021. En effet, bien que fortement impliqués et menant des actions indispensables à tout autre acte médical (dépistage, diagnostic, suivi thérapeutique, recherche, procréation médicale assistée), leur profession reste peu reconnue. La pandémie actuelle a une fois de plus prouvé l'importance de leur profession, le personnel se retrouvant en première ligne, notamment dans le processus de réalisation des tests PCR, période durant laquelle ils ont comme tous leurs collègues du milieu médical et hospitalier travaillé sans relâche, en changeant leurs habitudes de travail, en renonçant à leurs jours de congés et à une partie de leur vie de famille. Pourtant, la reconnaissance de leur travail tarde à se faire entendre. Certes, le Ségur de la santé a commencé à leur apporter des réponses et une prime de 183 euros mais les conditions de ces accords et la reconnaissance du travail des techniciens de laboratoire restent très floues. Ce sont des actes concrets que les techniciens de laboratoire demandent aujourd'hui avec une revalorisation à la hauteur de leur spécificité et de leurs diplômes (réingénierie de la formation grade licence, revalorisation en classe A avec reprise de l'ancienneté, revalorisation des heures de garde, prime pour travaux dangereux). Elle lui demande donc quelles réponses il compte apporter à cette branche du personnel médical qui souffre de conditions de travail de plus en plus difficiles, accentuées par la crise sanitaire.

Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Santiago
Circonscription : Val-de-Marne (9e circonscription) - Socialistes et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39961
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE39961

Question publiée au JO le : 6 juillet 2021, page 5281
Réponse publiée au JO le : 13 juillet 2021, page 5575